



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B.)
POUR L'ANNEE 2025

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241120-DELIB-2024-108-DE
Date de télétransmission : 20/11/2024
Date de réception préfecture : 20/11/2024

1 – CONTEXTE GENERAL

1.1- Réglementaire

Les communes ayant adopté le cadre réglementaire budgétaire propre aux métropoles (M57, devenu obligatoire à compter du 1er janvier 2024) doivent respecter le régime de la convocation de ces établissements publics de coopération intercommunale en matière budgétaire, fixé par l'article L.5217-10 du CGCT. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit pour les communes de 3 500 habitants et plus, que le maire présente au conseil municipal dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire est toujours obligatoire. Simplement, depuis la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015, il doit être appuyé par un rapport d'orientation budgétaire.

Les deux documents sont donc complémentaires.

Le DOB permet aux conseillers municipaux d'obtenir plus d'informations sur la capacité financière de la collectivité et donc de prendre les bonnes décisions budgétaires en fonction de leurs contraintes. Le DOB préalable doit être obligatoirement réalisé dans un laps de temps des 10 semaines précédant le vote du budget primitif (la première phase obligatoire du cycle budgétaire annuel).

Tous les conseillers municipaux reçoivent le ROB au minimum 5 jours francs avant la séance, l'étudient, puis se réunissent lors d'un Conseil Municipal pour définir un équilibre budgétaire.

Le DOB ne donne pas lieu à un vote, mais il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique et obligatoire. Le DOB apparaît dans le compte-rendu de séance.

Le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont dépend la commune.

GOUVERNEMENT



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de loi de finances 2025

Une dépense maîtrisée, un effort juste, une France souveraine

Présentation du projet de loi de finances 2025

La situation de nos finances publiques est grave. La hausse des taux d'intérêt alourdit la charge de la dette pour 2024. Nous devons nous engager résolument et sans tarder sur la voie du redressement. Si nous n'agissons pas, le déficit public pourrait atteindre environ 7% du PIB dès l'année prochaine.

Le projet de loi de finances pour 2025 propose au Parlement un chemin de responsabilité pour y parvenir. Une gestion vertueuse des finances publiques ne pouvant s'inscrire que dans le temps long, ce chemin sera pluriannuel. Si nous voulons ramener notre déficit public au seuil de 3% à l'horizon 2029, il faut d'abord le contenir à 5% en 2025.

Cela représente cette année un effort de 60 milliards d'euros, un effort aussi urgent que nécessaire pour renouer avec une trajectoire budgétaire soutenable, qui préserve nos conditions de financement et nous permette à terme de stabiliser, puis de réduire notre endettement.

Cet objectif est à notre portée. Le déséquilibre des comptes n'est pas une fatalité. Notre pays l'a collectivement démontré. Avant la crise sanitaire et grâce au volontarisme des majorités successives, le déficit avait été ramené sous la barre des 3% du PIB et la France était sortie de la procédure de déficit excessif. Nous l'avons fait. Nous saurons à nouveau être collectivement au rendez-vous.

Il n'y aura ni cure d'austérité ni matraquage fiscal. Au contraire, le projet de loi de finances pour 2025 est fondé sur une philosophie claire. Puisque c'est par la hausse de la dépense que nos finances publiques se sont dégradées, aussi est-ce d'abord et prioritairement par une baisse de la dépense répartie sur l'ensemble des administrations publiques que devra passer l'effort de 60 milliards d'euros proposé pour 2025. Cet effort collectif, nous le construirons avec les Parlementaires, avec les collectivités locales, avec les partenaires sociaux.

Nous nous imposons une règle simple : pour chaque euro de recette supplémentaire, nous économiserons deux euros de dépenses.

La baisse de la dépense publique représentera ainsi 40 milliards d'euros, portant les deux-tiers de l'effort de redressement pour l'an prochain. Nous réduirons les dépenses, nous veillerons également toujours à leur efficacité. Nous pouvons faire mieux avec moins de moyens en capitalisant sur les résultats obtenus par les précédentes majorités. Nous pouvons faire mieux avec moins d'effectifs en proposant des baisses ciblées qui préserveront la qualité de service public attendue par les Français.

Le tiers restant, soit 20 milliards d'euros, sera porté par des contributions fiscales exceptionnelles, temporaires, et ciblées sur les entreprises et les ménages qui peuvent participer à cet effort de solidarité.

Quatre exigences jalonnent ce projet de loi que nous proposons au Parlement dans le cadre du PLF pour 2025 : préserver la croissance, attendue à 1,1% en 2025, sans laquelle le redressement serait impossible, en continuant de soutenir l'innovation, la réindustrialisation et la création d'emploi. Réduire la dette écologique, car il en va de notre avenir commun. Protéger le pouvoir d'achat des Français, en particulier des plus modestes, des classes moyennes et de celles et ceux qui travaillent. Assurer la sécurité de nos concitoyens, en consolidant les budgets et les effectifs de la Justice de l'Intérieur et des Armées.

C'est par la maîtrise de nos dépenses et par un effort juste de la Nation que nous rétablirons une trajectoire de finances publiques soutenable et que nous garantirons la souveraineté de la France.

Un nécessaire effort de redressement des comptes publics

En l'absence de mesures, le déficit public aurait atteint environ 7 % du PIB en 2025. Cette tendance défavorable résulte notamment de recettes de prélèvements obligatoires significativement moins dynamiques que l'activité, de la hausse de la charge de la dette en lien avec la remontée des taux d'intérêt, des dépenses de prestations vieillesse en nette hausse en raison de leur revalorisation sur l'inflation passée, des dépenses de santé et de prestations vieillesse en hausse structurelle en raison du vieillissement démographique, et de dépenses dynamiques des différentes administrations, souvent liées aux investissements s'agissant des collectivités locales. Le Gouvernement a donc décidé de prendre des mesures d'ampleur dès 2025 pour ramener le déficit à 5,0 % du PIB en 2025, alors que celui-ci devrait atteindre 6,1% en 2024.

L'ensemble de ces mesures représente au total un effort de 60 milliards d'euros, soit 2 points de PIB (cf. tableau annexé).

Cet effort significatif de redressement dès 2025 a vocation à permettre une trajectoire de finances publiques ramenant le déficit sous le seuil de 3 % de PIB en 2029 comme s'y est engagé le Gouvernement. Ainsi, la France préserve des marges de manœuvre pour faire face aux prochaines crises, et maintient la crédibilité de sa signature, enjeu de souveraineté majeur. Elle respecte par ailleurs les nouvelles règles européennes, entrées en vigueur le 30 avril 2024.

Cette trajectoire sera présentée dans le cadre du plan budgétaire et structurel national de moyen terme 2025-2028 que la France transmettra au Parlement français mi-octobre, puis à la Commission européenne avant le 31 octobre.

Un effort partagé et juste, portant aux deux tiers sur la dépense

Les mesures de consolidation porteront prioritairement sur la dépense, qui représente près de 57 % du PIB en France contre moins de 50% en moyenne dans l'ensemble des pays européens en 2024. Sur les 60 Md€ d'économies à réaliser, les deux tiers (soit environ 40 Md€) seront portés par des mesures de réduction de la dépense publique. Cet effort en dépense sera partagé entre l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale. Avec les économies proposées par le Gouvernement, en volume et

Accuse de réception en préfecture
077-217703271-20241120-DELIB-2024-108-DE
Date de réception : 20/11/2024
Date de réception préfecture : 20/11/2024

hors charge d'intérêt de la dette, les dépenses de l'Etat et de ses opérateurs baisseraient de -1,1%, les dépenses des collectivités locales seraient stables (+0%) et les dépenses de sécurité sociale progresseraient de 0,6%.

La participation de l'Etat au redressement des comptes publics sera accentuée, avec une économie de plus de 20 Md€ par rapport au tendanciel, dont notamment 15 Md€ via la stabilisation en valeur des crédits par rapport au budget voté pour 2024 contenue dans les lettres-plafond signées par le Gouvernement précédent.

Des évolutions interviendront à l'initiative du Gouvernement au cours des débats parlementaires, pour traduire des ajustements souhaités par le Premier ministre, en cohérence avec le discours de politique générale (DPG). En matière fiscale, le prêt à taux zéro sera étendu sur tout le territoire pour les primo accédant afin de faciliter l'accession à la propriété. Le Gouvernement proposera de rehausser le budget consacré à la Justice, pour notamment sécuriser le calendrier de construction de nouvelles prisons, de l'Intérieur. Afin de préserver notre maillage territorial et continuer d'accompagner les territoires les plus fragiles, il sera proposé de rehausser en cours de débat les dotations versées à la Poste et l'ANRU ainsi que les crédits en faveur de la restauration de notre patrimoine. Le rendement de la mesure de réduction de loyer de solidarité sera maintenu en 2025 à son niveau de 2024 afin de soutenir la production de nouveaux logements. Pour amplifier la mobilisation en faveur de la santé mentale, grande cause nationale, une enveloppe supplémentaire sera également mobilisée, permettant de donner corps à de premières actions.

L'impact budgétaire de ces mesures sera limité à 0,6 Md€.

Par ailleurs, le Gouvernement proposera par voie d'amendement un effort additionnel de 5 Md€. Ces économies seront réparties entre l'ensemble des ministères, tout en veillant à préserver les secteurs concernés par des lois de programmation. Elles s'appuieront également sur des efforts de réorganisation et de modernisation des administrations, notamment le regroupement de structures ayant des activités proches, une simplification du fonctionnement de l'Etat et des normes. Les opérateurs de l'Etat seront également mis à contribution pour un montant d'économie de près de 1,5 Md€.

Des économies seront également réalisées par les administrations de sécurité sociale. Ainsi, l'évolution de l'ONDAM atteindra +2,8 %, une augmentation supérieure à l'inflation prévue à 1,8% et correspondant à une hausse de 9 Md€ des dépenses d'assurance maladie. Pour moderniser notre système de santé, protéger notre hôpital et soutenir les professionnels de santé, 3,5 Md€ de mesures nouvelles seront engagées. Dans le même temps, un effort d'économie sera conduit, notamment sur la fraude et sur l'efficacité des dépenses de santé, qui permettra de dégager près de 4 Md€ d'économies par rapport au tendanciel. Les pensions de retraites seront bien indexées sur l'inflation mais à compter de juillet, pour donner suite aux revalorisations exceptionnelles intervenues ces dernières années (notamment une revalorisation de plus de 5 % cette année, alors que l'inflation devrait être aux alentours de 2 %). L'indexation à la date attendue des autres prestations sociales et des minima vieillesse sera préservée afin de protéger les publics les plus fragiles. Des mesures seront également prises sur l'assurance chômage à la suite des négociations que le Gouvernement a proposé aux partenaires sociaux de reprendre, avec l'objectif de favoriser le retour à l'emploi. Enfin, le dispositif des allègements généraux sera revu, en s'inspirant des enseignements du rapport d'Antoine Bozio et Etienne Wasmer, afin de rendre plus attractives les augmentations de salaires et sortir les travailleurs les plus modestes des trappes à bas salaires.

Les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public. Cette contribution passera par différentes mesures qui donneront lieu à des échanges avec les collectivités territoriales. Ces mesures permettront également une plus grande résilience des finances publiques des collectivités territoriales, dans une logique d'auto-assurance pluriannuelle. Un mécanisme de précaution pour les collectivités, ciblé sur les plus grandes collectivités, permettra une mise en réserve de fonds en 2025, et le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté.

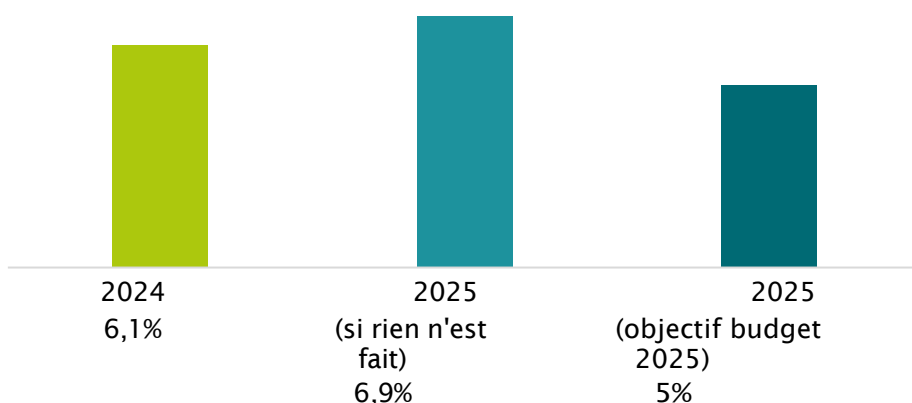
Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241120-DELIB-2024-108-DE
Date de télétransmission : 20/11/2024
Date de réception préfecture : 20/11/2024

Un tiers de l'effort portant sur les recettes : des mesures ciblées renforçant la justice fiscale, pour ne pas pénaliser la croissance et favoriser la transition écologique

Les mesures de recettes représentent environ un tiers de l'effort total de consolidation des comptes publics, soit environ 20 Md€. Dans le cadre du partage de l'effort, une participation au redressement collectif sera demandée aux plus grandes entreprises (plus de 1 Md€ de chiffre d'affaires annuel, soit quelques centaines d'entreprises sur 4,5 millions d'entreprises au total) et aux plus hauts revenus (plus de 500 000 € de revenu fiscal de référence par an pour un couple, soit moins de 0,3 % des ménages imposables). Ces mesures seront ciblées et exceptionnelles afin de ne pas pénaliser la compétitivité, l'investissement et la croissance. Elles se matérialiseront notamment par une contribution différentielle sur les plus hauts revenus, et un prélèvement temporaire sur les bénéfices des plus grandes entreprises. Ces mesures seront exceptionnelles et temporaires et visent à amorcer dès maintenant une forte dynamique de réduction du déficit public. Des mesures complémentaires de nature structurelle, prioritairement en dépense, seront mises en œuvre, notamment par la poursuite du programme de revue de dépenses.

Ces mesures de justice fiscale seront complétées par une réduction des niches fiscales et sociales pour lutter contre les effets d'aubaine et améliorer l'efficacité de l'intervention publique. Certaines mesures fiscales auront également pour but de favoriser la transition écologique. A cette fin, le PLF 2025 portera des mesures de verdissement de la fiscalité en incitant notamment à une plus grande sobriété énergétique et à une réduction du recours aux énergies carbonées.

Maîtrise du déficit tendanciel

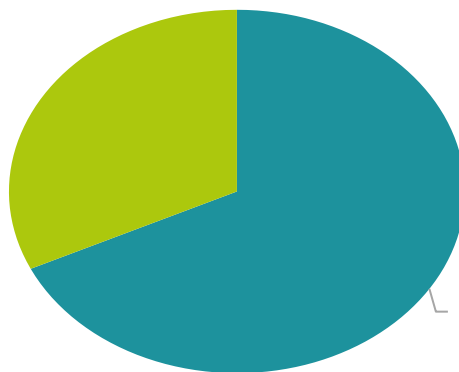


Construction de l'effort des 60Mds€

Hausses de recettes

32%

Recettes entreprises - 13,6 Mds€
Recettes particuliers - 5,7 Mds€



Moindres dépenses

68%

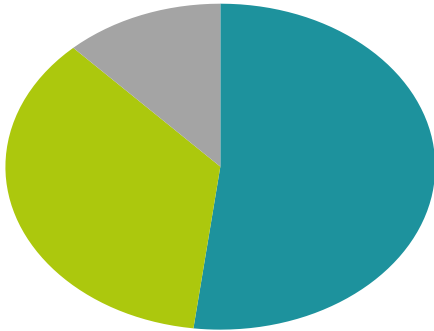
État - 21,5 Mds€ Protection sociale - 14,8 Mds€ Collectivités - 5 Mds€

077-217703271-20241120-DELIB-2024-108-DE
Date de télétransmission : 20/11/2024
Date de réception préfecture : 20/11/2024

Répartition des moindres dépenses

Collectivités 12%

Fonds de résilience des finances locales – 3 Mds€
Ecrêtement de la dynamique de TVA – 1,2 Mds€
Réduction du FCTVA – 0,8 Md€



État 52%

Modération des dépenses par

Lettres plafonds –

15 Mds€

Modération des dépenses par voie

D'amendement – 5 Mds€

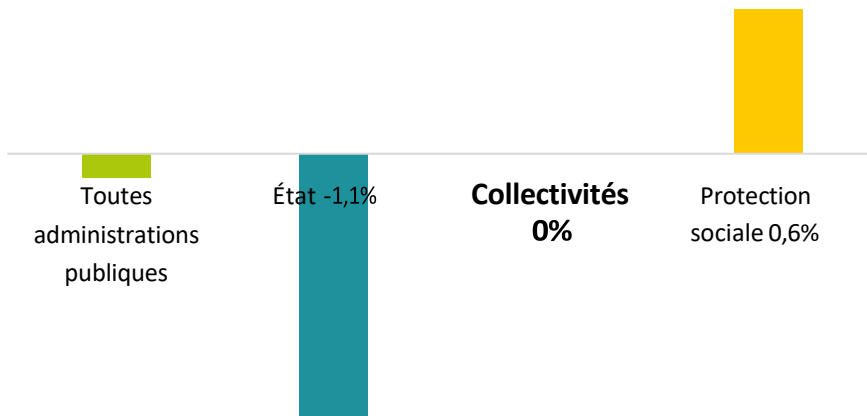
Mesures complémentaires concernant les opérateurs – 1,5 Mds€

Protection sociale 36%

Freinage de la dépense sociale – 10,1 Mds€

Réduction des dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises – 4,7 Mds€

Taux d'évolution de la dépense publique en 2025 (hors charge de la dette et après prise en compte de l'inflation – en volume)



En résumé, il est demandé aux collectivités de maintenir leur budget de fonctionnement à niveau constant tout en intégrant l'inflation.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241120-DELIB-2024-108-DE
Date de télétransmission : 20/11/2024
Date de réception préfecture : 20/11/2024

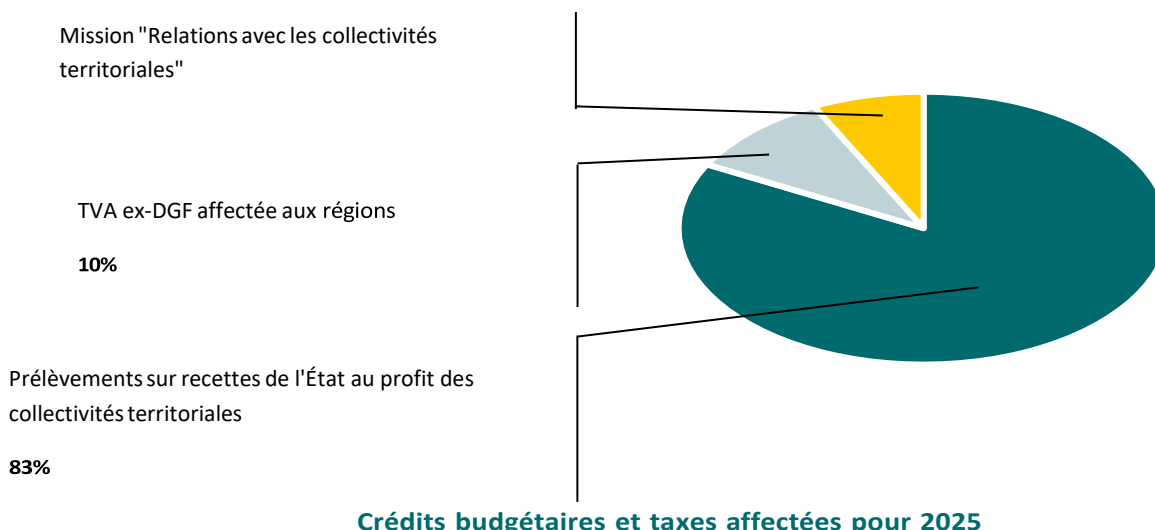
Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Les moyens de la mission en 2025

Crédits budgétaires : 53,5 Md€

Ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation

Répartition des crédits budgétaires



	LFI 2024	PLF 2025
Prélèvements sur recettes (hors mesures exceptionnelles)	44,66 Md€	44,19 Md€
Crédits du budget général (hors mesures exceptionnelles)	3,84 Md€	3,95 Md€
TVA des régions	5,27 Md€	5,27 Md€
Total des concours financiers (hors mesures exceptionnelles)	53,77 Md€	53,40 Md€

*Mesures exceptionnelles au sens de l'article 14 LPFP :
filet de sécurité 2023 (PSRCT), DSIL exceptionnelle et
fonds de reconstruction tempête Alex (MRCT)*

Présentation de la mission

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales se composent de trois ensembles :

- les prélèvements sur recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales (RCT) ;
- les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT) ;
- le produit de l'affectation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) aux régions, au département de Mayotte et aux collectivités territoriales de Corse, de Martinique et de Guyane en substitution de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

3 –NANGIS EN CHIFFRE – ROB 2025

3.1 LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

3.1.1-La section d'Investissement

A ce stade de la préparation budgétaire, la section d'investissement représente **17 064 742,48€**, mais en première inscription au BP 2025 seuls **7 383 342,48€** sont inscrits et équilibrés.

L'obtention de nouveaux financements pour la 2ème tranche des investissements permettra l'intégration de tout ou partie des projets d'investissement souhaités.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2025

Le programme d'investissement 2025 s'élève à 17 064 742.48€ et se détaille de la façon suivante :

Budget Primitif 2025 s'équilibre à hauteur de 7 383 342.48€ :

- Travaux de rénovation énergétique des écoles du Château 1 136 935€ pour l'école maternelle et 1 333 380€ pour l'école élémentaire
- Réhabilitation des rues Pasteur et Aristide Briand
Voirie 723 450€ la part assainissement est affectée au budget assainissement.
- « Retour Ville nature » cours des Roches
Désimperméabilisation de la cour de l'école des Roches et Désimperméabilisation du parking Louis Braille 75 000€
- Réhabilitation des équipements sportifs
Rénovation terrain de tennis 132 000€
- Création d'une Aire de jeux et plateau de jeux Parc du château 246 400€.
- Travaux de modernisation de la Farandole 516 544€.
- Frais d'étude au titre du PLU et plans divers d'urbanisme 43 155.72€.
- Reprise partielle de la toiture du Château et des cheminées 150 000€.
- Phase 2 des travaux de la JOUERIE 402 800.00€.
- Acquisition de véhicules pour les ateliers municipaux 300 000€.
- Réaménagement des postes de travail agents et mise en conformité (double écrans, support écran et fauteuils divers services) 50 000€.
- Chambre froide pour la restauration municipale 80 000€.
- Besoin en matériel tous services confondus 400 000€.
- 730 000€ au titre des dotations aux amortissements.
- 1 057 117.76€ au titre de la part capital à rembourser sur les emprunts en cours.

L'endettement

Année Au 1er janvier	Capital restant dû	Excédent de fonctionnement Clôture N-1	Désendettement en année
2019	8 193 454,32 €	1 887 853,93 €	4,34
2020	9 637 891,81 €	1 786 706,71 €	5,39
2021	9 623 794,92 €	1 990 044,37 €	4,84
2022	16 967 097,75 €	1 427 252,71 €	11,89
2023	18 489 132,72 €	2 033 433,08 €	9,09
2024	18 373 461,20 €	1 942 657,18 €	9,46
2025	17 222 428,82 €	2 292 657,18 €	7,51
2026	16 165 311,06 €	2 642 657,18 €	6,12
2027	15 230 612,69 €	2 842 657,18 €	5,36
2028	14 290 403,30 €	3 042 657,18 €	4,70
2029	13 437 659,75 €	3 242 657,18 €	4,14
2030	12 583 197,03 €	3 442 657,18 €	3,66

Les recettes d'investissement sur le BP 2025 :

Subventions du programme d'investissement en reste à réaliser : 2 924 506,57€

Le Département : 651 120.83€

Le FAC (Fonds d'Aménagement Communal) 600 071,75€ détaillé comme suit :

- **100 071.75€** au titre de la rénovation de l'éclairage public.
- **500 000€** au titre de la halle des sports.

Le bouclier de sécurité départementale détaillé comme suit : 51 049.08€ au titre du reste à percevoir sur la vidéoprotection phase 5.

La Région : 458 600€

Les appels à projets dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public 97 000€.

111 600€ au titre du bouclier sécurité pour la vidéoprotection phase 5.

250 000€ pour la réhabilitation de l'ALSH de la JOUERIE.

La Préfecture : 1 778 181,54€

491 354.37€ au titre du reste à percevoir de la DSIL (Dotation de Solidarité de la Région IDF) pour la modernisation de l'éclairage public.

694 895€ au titre du Fonds Vert pour les travaux de rénovation énergétique et thermique des écoles du Château.

412 518.14€ au titre du reste à percevoir sur le Fonds Vert pour la modernisation de l'éclairage public.

81 007.86€ au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour des travaux d'urgence de l'église

62 406.17€ au titre du reste à percevoir de la DETR sur le city stade

36 000.00€ au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) au titre de la vidéoprotection phase 5.

Fonds de concours de la CCBN : 36 604.20€ au titre de la modernisation de l'éclairage public.

Les travaux se poursuivront dans d'autres domaines également :

Opérations d'ordre et d'auto-financement à hauteur de 4 458 835,91€ dont **1 898 000€** issue de la section de fonctionnement, et **18 700,48€** (résultat investissement) de reprise de résultat positif à la clôture de l'ancien Budget Caisse des Ecoles au terme des 3 ans de fusion.

Budget Supplémentaire 2025 à équilibrer pour 9 681 400€ :

Les travaux se poursuivront dans d'autres domaines également en fonction des capacités de financement et de subventions à l'issue du Budget Supplémentaire 2025 :

- Halle des sports 4 210 800€ (500 000€ de FAC en reste à réaliser).
- Terrain synthétique 1 230 000€.
- Acquisitions immobilières diverses 212 600€.
- Travaux divers bâtiments 350 000€.
- Nouveau bail de voirie part investissement 400 000€.
- Machine à plonge à la restauration municipale (machine qui a plus de 10 ans et présente de nombreuses pannes et entretiens consécutifs à une utilisation intensive – machine sous dimensionnée pour les effectifs d'aujourd'hui) 120 000€.
- Rachat des terrains de la grande plaine 3 158 000€.

Prévision de recettes sur le budget supplémentaires 875 000€ :

- 375 000€ sur la vente de terrains dans le périmètre de la ZAC de la Grande Plaine
- 500 000€ restitution de la subvention d'équipement versée au profit du budget assainissement (Avance sur travaux Pasteur et Briand).

3.1.2-La section de Fonctionnement

A ce stade de la préparation budgétaire, la section de fonctionnement s'équilibre à **18 655 112€**

Les recettes de fonctionnement sur le BP 2025 :

Atténuations de charges = 215 920,52€

Produits des services = 2 503 255.33€

Les produits de services sont estimés avec prudence sur une fourchette basse afin de ne pas surestimer les recettes attendues. Les recettes seront ajustées au Budget supplémentaire en fonction des effectifs à l'issue des inscriptions enregistrées pour la rentrée 2025-2026.

La fiscalité et les dotations sont reconduites à l'identique des montants perçus en 2024 soit 3 925 466€ :

1. La dotation de compensation versée par la CCBN est reconduite par prudence, à l'identique, soit 1 880 453€
2. Le fonds National de garantie individuel des ressources (FNGIR) est reconduit à 1 064 901€.
3. Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est également reconduit à l'identique à 134 401€.
4. Le Fonds de solidarité de la Région IDF (FSRIF) est reconduit à 845 711€

Les dotations feront l'objet d'ajustements en fonction des notifications reçues.

Fiscalité Locale = 5 627 954€

Les taux fiscaux communaux font l'objet de réflexion par l'équipe municipale. La revalorisation des bases annoncée par le gouvernement à +3.9%, porterait la recette globale attendue à **5 208 631€**. C'est donc avec beaucoup de prudence que la somme inscrite au BP a été volontairement abaissée de 160 000€, représentant ainsi **5 048 631€**.

La recette définitive sera communiquée lors du vote des taux fiscaux au printemps 2025.

Pour cette raison, les recettes fiscales n'ont été calculées que sur la base de la revalorisation des bases imposées par l'état.

La fiscalité reprend également 227 070€ au titre de taxe additionnelle aux droits de mutation, 228 560€ au titre de la taxe sur la consommation finale électrique 117 300€ au titre de la Taxe sur la publicité extérieure, et 6 393€ au titre de redevances diverses.

Dotations et participations sont reconduites à niveau constant des montants perçus en 2024 à savoir 3 610 533€ :

1. Par prudence, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) sera budgétée au même niveau qu'en 2023 à 456 802€
2. La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) idem à 399 756€
3. La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) idem à 950 100€
4. La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) idem à 79 516€
5. La DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) 543 205€
6. 79 100€ au titre du FCTVA de fonctionnement (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajouté) ajusté sur la base des dépenses aux comptes 613 et 615 déclinés.
7. DGD (Dotation Globale de Décentralisation) dossiers d'urbanisme 17 700€
8. Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement 416€
9. Versement des dérogations scolaire par les communes extérieures 4 038€
10. Pour la CAF les subventions de fonctionnement atteignent 593 400€
11. Exonération au titre de la taxes foncière 393 500€
12. Aide du Département 93 000€ (Subvention culturelle – EPS au collège et Subvention Crèche)

Autres produits de gestion courante = 413 200€

1. 278 200€ de loyers sur le service St Antoine et des baux communaux
2. 61 700€ Participation du SIVOS sur les équipements sportifs
3. 73 300€ Recettes de gestions courantes (gestion des avoirs et remboursements de sinistres)

Poursuite des apurements et des intégrations des reprises sur subventions de 730 000€, au prorata temporis à mesure du mandatement des dépenses d'investissement (Particularité de la nomenclature M57).

Les amortissements évoluent au fur et à mesure de l'encaissement des subventions à ce titre, les reprises sur subventions sont amenées à évoluer tout au long de l'exercice.

Reprise anticipée du résultat N-1 à hauteur de 1 438 562.68€ auquel s'ajoute **190 220.47€** de reprise de résultat positif à la clôture de l'ancien Budget Caisse des Ecoles au terme des 3 ans de fusion sur le budget principal soit 1 628 783.15€.

Les dépenses de fonctionnement sur le BP 2025 :

La section de fonctionnement couvre l'ensemble des besoins budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et des services à la population, y compris les charges de personnel.

Les charges à caractère général = 4 250 333.78€

Le chapitre 011 représente l'ensemble des besoins nécessaires au fonctionnement des services dédiés à la population et au bon entretien de l'ensemble des structures communales, bâtiments, voiries, espaces verts.

Ce chapitre n'inclue pas les charges de personnels.

Focus sur les fluides qui représentent 1 153 000€ sur le chapitre 011

- **140 000€ pour l'éclairage public**
- **522 500€ pour les consommations électriques de l'ensemble des bâtiments**
- **490 500€ pour couvrir les besoins en gaz**

Les travaux de modernisation de l'éclairage sont déjà perceptibles sur la facturation des consommations, puisqu'en 2023 le coût de l'éclairage public s'élevait à **200 824.57€** alors qu'au 20 octobre 2024 la facturation s'élève à **92 969.04€**, sachant qu'il ne reste plus qu'un trimestre de consommation à venir en facturation.

Les charges de personnel = 8 670 000€

Augmentation des charges des salaires sur le chapitre 012 portées à **8 650 000€** contre 8 295 803€ en 2024, auxquelles s'ajoutent **20 000€** au titre du GUSO pour la rémunération des artistes sur le service culturel.

- en déduisant les deux agents partis en retraite invalidité
- les créations de poste déjà arbitrées
- un montant moyen pour les avancements d'échelon et de grade 2025
- un montant moyen pour la revalorisation du smic
- l'augmentation du taux de la CNRACL prévu dans le projet de loi de finances de +4%
- le doublement de l'enveloppe du CIA

Ce chapitre comprend les avances sur salaires des budgets annexes à hauteur de 839 057€ dont la répartition est la suivante :

- Centre Communal d'Action Sociale 280 357 €
- Foyer Résidence Autonomie des Personnes Agées 70 700€
- Centre Aquatique 382 000€
- Eau Potable 53 000€
- Assainissement 53 000€

Les atténuations de produits = 102 811€

Versement des ajustements sur la fiscalité sur les dégrèvements et versement de la part contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC).

Autres charges de gestion courante = 3 069 828€

Les charges de gestion courante reprennent notamment pour les grandes lignes :

- Le dernier versement de l'indemnité de sortie du traité de concession de la Grande Plaine pour 627 804€
- Le versement de subventions à hauteur de 320 720€
- Le versement d'une subvention d'équilibre sur le budget du centre aquatique pour 747 228€ (après 4 ans d'effort municipal pour redresser le budget du centre aquatique, l'année 2025 est marquée par la baisse de l'effort communal obtenue grâce à un rééquilibrage des comptes et du résultat).
- Le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de 365 957€ dont 74 850€ en faveur de la politique des séniors.
- Le versement d'une subvention d'équilibre au profit du budget assainissement de 261 366€
- Le versement au titre du service incendie 143 200€
- Le versement des contributions sur les syndicats 233 310€
- Maintien à niveau constant des indemnités de fonction des élus à 123 054€
- Et 247 189€ au titre de charges de gestions courantes sur l'ensemble des services communaux.

Charges financières = 334 139.22€

Part intérêts à rembourser sur les échéances d'emprunts à hauteur de 264 116.60€, au titre des intérêts courus non échus 65 655,62€ et 4 400€ au titre de frais bancaires.

Charges exceptionnelles = 15 000€

Ce chapitre est abondé par prudence pour faire face à des annulations de titres sur exercice antérieur.

Provisions pour risques= 315 000€

Ce chapitre est abondé par prudence pour faire face aux imprévus et risques éventuels, conformément aux obligations de la nomenclature M57.

Opérations d'ordre entre sections = 840 000€

Poursuite des apurements et des intégrations des dotations au prorata temporis à mesure du mandatement des dépenses d'investissement (Particularité de la nomenclature M57).

Ce poste est par conséquent amené à évoluer tout au long de l'exercice.

Virement à la section d'investissement = 1 058 000€

Le virement à la section d'investissement viendra en complément des dotations aux amortissements pour couvrir la part du capital à rembourser sur l'exercice.

En fonction du résultat de clôture définitive de la section de fonctionnement, une partie de l'excédent de fonctionnement pourra être affectée au 1068, en excédent capitalisé sur la section d'investissement.

Les rattachements de dépenses et de recettes seront présentés en détail lors du vote du BP 2025.

4.1- CENTRE AQUATIQUE

4.1.1-La section de Fonctionnement

A ce stade de la préparation budgétaire, la section de fonctionnement s'équilibre à 1 248 428.92€

Les recettes de fonctionnement sur le BP 2025

Reprise anticipée du résultat à hauteur de 435 200€ reprenant le résultat N-1 de 318 235.04€. Le résultat définitif fera l'objet d'un complément de reprise au Budget Supplémentaire.

Produits des services 66 000,92€

Les recettes des ventes sont abondées en fonction du réalisé 2024 et sont en très nette progression (35 982€ en 2023 et 44 916 pour le 1^{er} semestre 2024).

Dotations et participations 747 228€

Après 4 années d'efforts financiers de la part du budget communal pour redresser les comptes du centre aquatique, pour le 2^{ème} année, la participation de la commune au travers du versement de la subvention d'équilibre est abaissée à hauteur de 747 228€.

Les dépenses de fonctionnement sur le BP 2025

Charges à caractère général 648 628.92€

Ce poste reprend l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la structure et cumule un montant total de fluides et traitement de l'eau à hauteur de **502 900€**.

Charges de personnel 580 100€

Cette inscription comprend **382 000€** au titre des salaires versés sur l'exercice 2025 et poursuit l'apurement des salaires dus par le centre aquatique sur le budget communal.

Charges de gestion courante 4 500€

Utilisation de logiciel en Cloud (logiciel hébergé à distance).

Dotations aux amortissements 15 200€

Contrepartie des amortissements au prorata temporis des dépenses d'investissement. Intégration des dotations au prorata temporis à mesure du mandatement des dépenses d'investissement (Particularité de la nomenclature M57).

Ce poste est par conséquent amené à évoluer tout au long de l'exercice.

4.1.2-La section d'investissement

A ce stade de la préparation budgétaire, la section d'investissement s'équilibre à 135 600€.

Les recettes d'investissement sur le BP 2025

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 120 400€ et repris par anticipation.

Une reprise anticipée à hauteur de 120 400€ sur le solde de clôture 2023 qui sera complété au Budget Supplémentaire.

Opération d'ordre de transfert entre section 15 200€

Intégration des dotations au prorata temporis à mesure du mandatement des dépenses d'investissement (Particularité de la nomenclature M57).

Ce poste est par conséquent amené à évoluer tout au long de l'exercice.

Les dépenses d'investissement sur le BP 2025

Immobilisations corporelles :

- 20 000€ sont inscrits pour couvrir les besoins en achat de matériel.
- 115 600€ sont inscrits au titre de travaux divers et d'équilibre de la section.

5.1.1-La section de Fonctionnement

A ce stade de la préparation budgétaire, la section de fonctionnement s'équilibre à 741 622€.

Les recettes de fonctionnement sur le BP 2025

Ventes de produits fabriqués 280 000€

Au titre de la redevance de l'eau.

Autres produits de gestion courante 500€

Au titre d'ajustement de la TVA.

Reprise sur subvention 25 270€

Reprise anticipée du résultat déficitaire à hauteur de 435 852€ Le solde du résultat définitif 2024 sera ajuster en BS après la clôture définitive.

Les dépenses De fonctionnement sur le BP 2025

Charges à caractère général 576 113,98€

Ce poste reprend toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la station dont 341 504€ au titre de la sous-traitance – 220 934,19€ au titre de travaux d'entretien et de réparation et 13 675,79€ en maintenance.

Charges de personnel 53 000€

Charges correspondantes aux salaires avancé par le budget de la commune.

Charges financières 3 441,02€

Dépenses correspondantes à la part intérêts à rembourser sur les échéances d'emprunts sur l'exercice.

Dotation aux amortissements 81 890,00€

Poursuite des apurements.

Charges exceptionnelles 5 000€

Provisions par prudence.

Virement à la section d'investissement 22 177€

Dépenses nécessaires à la couverture de la part capital à rembourser sur l'exercice, via la section d'investissement.

5.1.2-La section d'investissement

A ce stade de la préparation budgétaire, la section d'investissement s'équilibre à 960 003€.

Les recettes d'investissement sur le BP 2025

Reprise anticipée du résultat excédentaire à hauteur de 580 019€ par prudence et affectation en excédent capitalisé d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 275 917€, les soldes définitifs seront affectés au BS.

Virement de la section de fonctionnement à hauteur de 22 177€.

Couverture des emprunts.

Dotations aux amortissements 81 890€

Poursuite des apurements.

Les dépenses d'investissement sur le BP 2025

Remboursement de la part capital des emprunts 22 177€

Reprise sur subventions perçues 25 270€

Poursuite des apurements.

Etudes préalable aux travaux et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage 90 000€.

Travaux sur réseau d'eau potable 809 556€.

Capacité de financement du budget eau potable sans action définie pour le moment.

Achat de matériel 13 000€.

6- ASSAINISSEMENT

6.1.1-La section de Fonctionnement

A ce stade de la préparation budgétaire, la section de fonctionnement s'équilibre à 455 836€.

Les recettes de fonctionnement sur le BP 2025

Produit des services 155 000€

Révision de la taxe d'assainissement en 2025.

Subvention d'exploitation 261 336€

Subvention d'équilibre versée par le budget communal.

Autres produits de gestion courante 500€

Ajustement de TVA.

Produits exceptionnels 500€

Gestion des avoirs et remboursements divers.

Opérations d'ordre de transfert entre section 38 500€

Dotations aux amortissements.

Les dépenses de fonctionnement sur le BP 2025

Reprise anticipée du résultat déficitaire à hauteur de 61 917€

Charges à caractère général 208 910€

Paiement de la redevance d'assainissement, entretien des réseaux, étude et analyses des réseaux et inspections par caméras.

Charges de personnel 53 000€

Charges financières 26€

Intérêts sur emprunts.

Autres charges de gestion courante 500€

Virement à la section d'investissement 10 983€

Couverture de la part du capital à rembourser sur l'exercice.

Chapitre 042 – dotation aux amortissements 120 500€

Dotations aux amortissements.

6.1.2-La section d'investissement

A ce stade de la préparation budgétaire, la section d'investissement s'équilibre à 4 211 628.51€

Les recettes d'investissement sur le BP 2025

Reprise anticipée du résultat excédentaire sur la section d'investissement à hauteur de 580 145.51€, le solde du résultat après clôture définitive sera repris au BS.

Chapitre 021 –Virement de la section de fonctionnement 10 983€

Couverture de la part du capital à rembourser sur l'exercice.

Chapitre 040 –Dotations aux amortissements = 120 500€

Dotations aux amortissements.

Chapitre 16 –Emprunt et dettes assimilées 3 500 000€

Emprunt d'équilibre pour la réalisation de la première tranche des travaux consécutif au rapport du schéma directeur d'assainissement en priorité 0. Etude sur la capacité de financement en cours auprès des services du trésor public

Les dépenses d'investissement sur le BP 2025

Emprunt et dettes assimilées 10 983€

Part du capital à rembourser sur l'exercice.

Autres immobilisations 500 000€

Restitution de l'avance faite par le budget communal au titre de la subvention d'équipement sur l'exercice 2024.

Etudes préalables aux travaux 380 000€

Etudes relatives au schéma directeur en priorité.

Chapitre 21 – au titres de travaux 3 282 145,51€

Dont travaux relatifs au schéma directeur d'assainissement en priorité 0 et les rues Pasteur et Aristide Briand.

Chapitre 040 –Reprise sur subventions 38 500€

Amortissement des subventions reçues